

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 mars 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

A la demande de la ville de Chassieu et, afin de promouvoir la politique locale de l'habitat entreprise dans le secteur en cause, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 290 000 F, un immeuble situé 11, route de Lyon à Chassieu.

Il s'agit d'un bâtiment à usage d'habitation de trois niveaux, d'une dépendance ainsi que de la parcelle de 905 mètres carrés comportant ces constructions, cadastrée sous le numéro 6 de la section BE.

La ville de Chassieu qui préfinancerait l'achat du bien en cause par la Communauté urbaine le lui rachèterait au prix précité et lui rembourserait ses frais d'acquisition ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Vu la demande de la ville de Chassieu ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et vie social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

**2° - Le montant** de la cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - au titre de l'exercice concerné - compte 458 200 - fonction 653 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,